

deux individus ; ils le mettent tour à tour pour aller à la messe le dimanche ; le reste de la semaine, ils vont couverts de hail-lons.

En Angleterre, le propriétaire passe dans sa terre la majeure partie de l'année, il cherche à l'améliorer, il y porte des capitaux considérables, il y construit des étables, des écuries, des granges, des bâtimens de toute espèce ; ses fermiers sont riches, ils entreprennent avec des avances suffisantes de vastes exploitations, les organisent d'une manière convenable, et des baux à longs termes leur permettent de profiter des améliorations qu'ils ont introduites ; éprouvent-ils des pertes, le propriétaire est le premier à leur faire des remises sur leurs fermages ; il leur donne des conseils, des exemples, des encouragemens : constamment les propriétaires anglais ont besoin, pour leur position, de se concilier l'estime et l'attachement de tout ce qui les entoure, et ils s'efforcent d'y parvenir par tous les moyens en leur pouvoir.

Les domestiques même et les simples journaliers participent de cette aisance, et leur costume, leur nourriture, et la propreté de leurs habitations, annoncent partout le bien-être.

En Irlande, rien de semblable : la plupart du temps le propriétaire ne réside pas ; il lui arrive même de ne pas connaître son propre domaine, et de savoir seulement que dans le comté de Cork ou de Donegal il possède une terre qu'on dit avoir de cent à cent cinquante mille acres d'étendue, et qui rapporte deux ou trois cent mille livres de rentes ; de dépenses et d'avances de capitaux, il n'en veut point faire ; il abandonne le revenu de sa terre à quelque traître qui la divise et la subdivise à l'infini entre les colons ; le plus souvent même il y a, pour les lots principaux, des entrepreneurs intermédiaires que l'on nomme *middlemen*, et dont il faut que celui qui cultive supporte encore les profits.

Quel intérêt le propriétaire pourrait-il prendre à tous ces colons qui occupent sa terre ? il ne les connaît pas, il ne les voit pas ; résidant à Londres ou voyageant avec luxe en Italie, comment s'apercevrait-il, sous le beau ciel de Naples, que la récolte a manqué dans la froide Irlande ? Tous ses revenus lui sont plus que jamais nécessaires pour ses dépenses somptueuses, et il a pour lui-même cette excuse, facilement acceptée, qu'il ne saurait à qui adresser ses bienfaits.

D'un autre côté, les baux que forment les colons sont à court terme, le plus souvent annuels : chaque année, ils dépendent de la volonté et en quelque sorte du caprice de leur *middleman* ; ils ne peuvent songer à faire des améliorations, ils n'ont ni les avances, ni la volonté, ni les lumières nécessaires, et d'ailleurs ils n'en profiteraient pas : lorsque la nature des choses les amène à en introduire, elles ne servent l'année suivante, qu'à leur faire payer plus cher le prix de leur fermage.

Quand un Irlandais ne trouve pas de terre à cultiver, ou que le défaut de paiement de sa rente le fait expulser, il n'a d'autre ressource que de mendier avec sa femme et ses enfans, et l'on conçoit ce que peut être la mendicité dans un pays dont les riches sont éloignés, et où ceux qui résident sont eux-mêmes dans le besoin.

Chez toutes les nations il y a plus ou moins de pauvres ; mais un peuple de pauvres, c'est ce que l'Irlande seule peut offrir ; l'Irlande semble destinée à montrer jusqu'où peut aller l'infortune humaine.

Et cette population si misérable tend sans cesse à s'augmenter dans une effrayante proportion.

Il y a véritablement en Irlande non pas seulement un peuple, mais deux peuples distincts : d'une part, les anglicans et autres

protestans, et de l'autre les catholiques. Les Anglais ont établi en Irlande les protestans comme des appuis et des soutiens à leur domination. Ils leur ont donné toute la supériorité, et ont dépouillé à leur profit les catholiques.

En apparence, les institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Irlande sont les mêmes que celles de l'Angleterre : on y trouve également quatre grandes cours de justice, des lieutenans de comté, des shérifs, des juges de la paix, des paroisses, des corporations municipales ; les fonctionnaires y portent les mêmes noms ; mais dans la réalité, quelle différence ! Presque tous les emplois sont remplis par des protestans ; on a soin d'exclure autant que possible les catholiques des fonctions des jurés. des administrations de paroisses, de celles des villes : la justice elle-même n'est pas égale, et les protestans, qui l'ont à peu près à eux seuls, voient trop souvent dans le catholique accusé un sauvage idolâtre que l'on ne risque rien de condamner.

Les catholiques, de leur côté, opposent le genre de lutte que leur situation comporte : les anciennes sociétés secrètes des *white-boys* (enfants blancs) et des *cardeurs* continuent à exister sous de nouveaux noms, et des vengeances subites et inévitables atteignent ceux d'entre les protestans qui abusent de leur pouvoir ou qui se montrent durs et injustes envers leurs colons : ce sont tantôt des bestiaux égorgés, des arbres coupés, des bois et des édifices brûlés, des prairies retournées, tantôt même des meurtres et des assassinats.

Un crime ou un acte de violence est-il ainsi commis par un catholique sur un protestant, c'est en vain que ces derniers s'efforcent de le poursuivre, les catholiques le cachent, entravent les poursuites ; s'il est pris, ils refusent de témoigner contre lui, ou témoignent même en sa faveur ; ils ont la ressource des faibles et des opprimés, et il en résulte un échange de ruse et de violence qui ne peut manquer de tourner au détriment de tous.

Faute d'un nombre suffisant de propriétaires résidens, l'on a été obligé d'établir des juges de la paix salariés ; d'un autre côté, les citoyens ne pouvant faire eux-mêmes leur police, on a dû créer, sous le nom de constabulary, des corps permanens et solides semblables à notre gendarmerie ; les criminels même sont si nombreux, et se rassemblent par fois en bandes si considérables, que l'on a cru devoir mettre, par des ouvrages légers de fortifications les postes et les casernes des troupes envoyées dans le pays, et ceux de la constabulary, à l'abri d'un coup de main.

La misère engendre le désordre, et le désordre perpétue la misère : l'un et l'autre empêchent la présence des propriétaires et l'apport des capitaux ; les Anglais, qui les portent dans tout l'univers, n'en ont pas pour un pays placé à leurs portes et qui fait partie de leur royaume : sur huit millions d'hectares que possède l'Irlande, et à côté de terrains que s'arrache une population affamée, il y en a plus d'un million qui, avec quelques travaux seraient susceptibles de culture et qu'on laisse sans les cultiver ; toutes les richesses naturelles, celles des mines métalliques, de la houille, des carrières, restent sans exploitation.

Une opinion presque universellement répandue parmi nous et qui me paraît fautive, c'est de ne voir dans l'Irlande qu'un sujet d'embarras pour l'Angleterre ; elle est un embarras sans doute à certains égards, mais elle est bien plus encore une source d'avantages et de produits.

Pendant les guerres de l'Empire, les Anglais ont trouvé en Irlande des soldats pour recruter les armées qu'ils envoyaient sur le continent ; lorsqu'en 1807, l'établissement du système conti-